



ALTHEA

Conseils & Expertises

ALTHEA CONSEILS ET EXPERTISES

Inscrite au tableau de l'ordre de Normandie

7, Rue Charles LEBORGNE

76400 FECAMP

www.altheace.com

altheace@altheace.com

02.35.27.24.98

Association Initiative Le Havre Estuaire

Siège social : Esplanade de l'Europe

76067 Le Havre Cedex

Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées

**Assemblée Générale Ordinaire Annuelle relative à l'approbation des comptes de
l'exercice clos le 31 décembre 2025**

Association Initiative Le Havre Estuaire

**Siège social : Esplanade de l'Europe
76067 Le Havre Cedex**

Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées

**Assemblée Générale Ordinaire Annuelle relative à l'approbation des comptes de
l'exercice clos le 31 décembre 2025**

Aux adhérents,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Conseil d'Administration, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association INITIATIVE LE HAVRE ESTUAIRE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par le Conseil d'Administration sur la base des éléments disponibles à cette date.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Association INITIATIVE LE HAVRE ESTUAIRE à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Nous avons examiné les traitements comptables retenus par l'association concernant les immobilisations financières et nous nous sommes assurés que la note s'intitulant « Immobilisations Financières » aux états financiers donne une information appropriée à cet égard

Vérification du rapport moral et financier et des autres documents adressés aux Adhérents

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport moral et financier du Conseil d'Administration et dans les autres documents adressés aux Adhérents sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Fécamp, le 16 juin 2026

ALTHEA CONSEILS ET EXPERTISES

Représentée par Orphée PESCHARD

Commissaire aux Comptes

**ALTHEA**
Conseils et Expertises
7, Rue Charles Leborgne
76400 Fécamp • France
Tél. : 02 35 27 24 98
SAS au capital de 10 000 €
N° Siren 845 237 643

BILAN ACTIF

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Valeur au 31/12/2025			% de l'actif	Valeur au 31/12/2024	% de l'actif
	brute	amort. & dépréc.	nette			
Frais d'établissement						
Immobilisations incorporelles						
Frais de développement						
Donations temporaires d'usufruit						
Concessions, brevets, licences,						
Autres immobilisations incorporelles						
Immob. incorp. en cours, av. acptes						
Immobilisations corporelles				0,24		0,11
Terrains						
Constructions						
Inst. techniques, matériel et outillages ...						
Autres immobilisations corporelles	10 953,78	6 474,54	4 479,24		1 966,89	
Immob. corp. en cours, av. acptes						
Biens reçus legs /donat. dest. être cédés						
Immobilisations financières				53,54		52,67
Participations						
Créances rattachées à des particip.						
Autres titres immobilisés						
Prêts	1 031 324,74	32 492,42	998 832,32		936 075,72	
Autres immobilisations financières						
TOTAL DE L'ACTIF IMMOBILISÉ (I)	1 042 278,52	38 966,96	1 003 311,56	53,78	938 042,61	52,78
Stocks et en-cours						
Créances				2,05		2,49
Créances Clients, usagers et cptes ratt.	20 873,86		20 873,86		1 300,00	
Créances reçues par legs ou donations						
Personnel et comptes rattachés	1 118,30		1 118,30		1 312,11	
Autres créances	15 846,60		15 846,60		40 200,00	
Charges constatées d'avance	439,10		439,10		1 367,27	
Valeurs mobilières de placement	300 000,00		300 000,00	16,08	330 000,00	18,57
Instr. financiers à terme, jetons détenus						
Disponibilités	524 010,81		524 010,81	28,09	465 075,71	26,17
TOTAL DE L'ACTIF CIRCULANT (II)	862 288,67		862 288,67	46,22	839 255,09	47,22
Frais d'émission des emprunts (III)						
Primes de remboursement emprunts (IV)						
Écarts de conversion diff. éval. - Actif (V)						
TOTAL GÉNÉRAL DE L'ACTIF (I + II + III + IV + V)	1 904 567,19	38 966,96	1 865 600,23	100	1 777 297,70	100

BILAN PASSIF

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Valeur au 31/12/2025	% du passif	Valeur au 31/12/2024	% du passif
Fonds propres sans droit de reprise		22,34		23,45
Fonds propres statutaires				
Fonds propres complémentaires	416 723,00		416 723,00	
Fonds propres avec droit de reprise		60,90		58,13
Fonds propres statutaires				
Fonds propres complémentaires	1 136 161,00		1 033 157,00	
Ecarts de réévaluation				
Réserves				
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves pour projet de l'entité				
Autres réserves				
Report à nouveau	279 991,20	15,01	303 715,79	17,09
Excédent ou déficit de l'exercice	-26 242,33	-1,41	-36 720,59	-2,07
Situation nette (sous-total)	1 806 632,87	96,84	1 716 875,20	96,60
Fonds propres consommables				
Subventions d'investissement				
Provisions réglementées				
TOTAL DES FONDS PROPRES (I)	1 806 632,87	96,84	1 716 875,20	96,60
Fonds reportés liés aux legs ou donations				
Fonds dédiés				
TOTAL DES FONDS REPORTÉS ET DÉDIÉS (II)				
Provisions pour risques				
Provisions pour charges				
TOTAL DES PROVISIONS (III)				
Emprunts obligataires et assimilés				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit				
Emprunts et dettes financières diverses	40 000,00	2,14	40 000,00	2,25
Instruments financiers à terme				
Dettes Fournisseurs et comptes rattachés	1 339,56	0,07	2 598,00	0,15
Fournisseurs, factures non parvenues	6 544,54	0,35	5 182,91	0,29
Dettes des legs ou donations				
Dettes fiscales et sociales	6 573,19	0,35	7 633,90	0,43
Personnel et comptes rattachés	3 653,25	0,20	3 560,32	0,20
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes	259,93	0,01	259,93	0,01
Créditeurs divers	446,89	0,02	937,44	0,05
Produits constatés d'avance	150,00	0,01	250,00	0,01
TOTAL DES DETTES (IV)	58 967,36	3,16	60 422,50	3,40
Ecarts de conversion et différences d'évaluation - Passif (V)				
TOTAL GÉNÉRAL DU PASSIF (I + II + III + IV + V)	1 865 600,23	100	1 777 297,70	100



ALTHEA
Conseils et Expertises
7, Rue Charles Leborgne
76400 Fécamp - France
Tél. : 02 35 27 24 98
SAS au capital de 10 000 €
N° Siren 845 237 643

COMPTE DE RÉSULTAT

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Valeur au 31/12/2025	Valeur au 31/12/2024	Variation	
			en valeur	en %
Produits d'exploitation				
Cotisations	34 725,00	29 700,00	5 025,00	16,92
Ventes de biens et services				
Ventes de biens				
<i>dont ventes de dons en nature</i>				
Ventes de prestations de services	48 178,50	44 233,00	3 945,50	8,92
<i>dont parrainages</i>				
Produits de tiers financeurs				
Concours publics et subventions d'exploitation	28 000,00	41 181,99	-13 181,99	-32,01
Versements des fondateurs ou cons. dotation consommable				
Ressources liées à la générosité du public				
Dons manuels				
Mécénats				
Legs, donations et assurances-vie				
Contributions financières				
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions		10 093,02	-10 093,02	-100,00
Produits des cessions d'immobilisations incorp. et corp.				
Utilisations des fonds dédiés				
Autres produits	992,18	7,44	984,74	
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (I)	111 895,68	125 215,45	-13 319,77	-10,64
Charges d'exploitation				
Achats de marchandises				
Variation de stocks				
Autres achats et charges externes	57 860,36	97 718,20	-39 857,84	-40,79
Aides financières				
Impôts, taxes et versements assimilés	287,92	349,24	-61,32	-17,56
Salaires	45 994,98	46 571,76	-576,78	-1,24
Cotisations sociales	15 200,15	14 958,10	242,05	1,62
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	1 411,53	1 569,67	-158,14	-10,07
Dotations aux provisions				
Valeur comptable des immobs. incorp. et corp. cédées				
Report des fonds dédiés				
Autres charges	6,25	0,69	5,56	805,80
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (II)	120 761,19	161 167,66	-40 406,47	-25,07
1-RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	-8 865,51	-35 952,21	27 086,70	75,34



ALTHEA
 Conseils et Expertises
 7, Rue Charles Leborgne
 76400 Fécamp - France
 Tél. : 02 35 27 24 98
 SAS au capital de 10 000 €
 N° Siren 845 237 643

COMPTE DE RÉSULTAT

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Valeur au 31/12/2025	Valeur au 31/12/2024	Variation	
			en valeur	en %
Produits financiers				
De participation				
D'autres valeurs mobilière et créances actif immobilisé	7 373,58	16 765,00	-9 391,42	-56,02
Autres intérêts et produits assimilés	27 149,30	15 360,82	11 788,48	76,74
Reprises sur dépréciations et provisions	18 655,61	9 774,60	8 881,01	90,86
Différences positives de change				
Produits de cessions d'immobilisations financières				
Produits nets sur cessions de VMP, d'instruments de trésor.				
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (III)	53 178,49	41 900,42	11 278,07	26,92
Charges financières				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	19 549,67	18 131,95	1 417,72	7,82
Intérêts et charges assimilées	47 777,99	19 999,63	27 778,36	138,89
Différences négatives de change				
Valeur comptable des immobilisations financières cédées				
Charges nettes sur cessions de VMP, d'instruments de trésor.				
TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES (IV)	67 327,66	38 131,58	29 196,08	76,57
2-RÉSULTAT FINANCIER (III-IV)	-14 149,17	3 768,84	-17 918,01	-475,43
3-RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV)	-23 014,68	-32 183,37	9 168,69	28,49
Produits exceptionnels (V)		2 444,78	-2 444,78	-100,00
Charges exceptionnelles (VI)		2 950,00	-2 950,00	-100,00
4-RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)		-505,22	505,22	100,00
Participation des salariés aux résultats (VII)				
Impôts sur les bénéfices (VIII)	3 227,65	4 032,00	-804,35	-19,95
TOTAL DES PRODUITS (I+III+V)	165 074,17	169 560,65	-4 486,48	-2,65
TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI+VII+VIII)	191 316,50	206 281,24	-14 964,74	-7,25
EXCÉDENT OU DÉFICIT	-26 242,33	-36 720,59	10 478,26	28,54
Contributions volontaires en nature				
Dons en nature	39 860,00	34 623,60	5 236,40	15,12
Prestations en nature				
Bénévolat				
TOTAL DES CONTRIB. VOLONTAIRES EN NATURE	39 860,00	34 623,60	5 236,40	15,12
Charges des contributions volontaires en nature				
Secours en nature				
Mises à disposition gratuite de biens				
Prestations en nature				
Personnel bénévole	39 860,00	34 623,60	5 236,40	15,12
TOTAL CHARGES DES CONTRIB. VOLONTAIRES EN NAT.	39 860,00	34 623,60	5 236,40	15,12
TOTAL	-26 242,33	-36 720,59	10 478,26	28,54



ALTHEA
Conseils et Expertises
7, Rue Charles Leborgne
76400 Fécamp - France
Tél. : 02 35 27 24 98
SAS au capital de 10 000 €
N° Siren 845 237 643

PRÉSENTATION DE L'ENTITÉ

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

L'objet social de l'entité est :

- ACTIVITE :

Afin de répondre aux exigences du référentiel comptable du Réseau Initiative France, le premier paragraphe ci-dessous a été inséré dans la présente annexe en vue de rappeler l'activité et le rôle de l'Association Initiative Le Havre Estuaire.

- OBJET SOCIAL :

Notre association Initiative Le Havre Estuaire est l'une des plateformes associatives réparties sur tout le territoire métropolitain et outremarin formant le réseau Initiative France, le premier réseau associatif d'accompagnement et de financement d'entrepreneurs.

Notre réseau de service d'intérêt économique général se fixe comme mission de contribuer à la réduction de la fracture sociale et territoriale en se mettant à l'écoute et au service des entrepreneurs, des territoires et du développement de l'économie, de l'innovation, de l'emploi et de la cohésion sociale.

La nature et le périmètre des activités ou missions sociales réalisées sont :

Au coeur de la raison d'être de notre association et de son réseau, figurent l'accompagnement et le financement créateurs d'entreprise et d'entrepreneurs notamment grâce à des prêts d'honneur personnels, sans intérêts et sans garantie permettant à ces derniers la mobilisation d'autres dispositifs -notamment bancaires- de soutien aux TPE et PME.

Les moyens mis en oeuvre sont :

Pour réaliser sa mission, notre association s'appuie en particulier sur, un réseau de bénévoles forts de leur expérience entrepreneuriale qui offrent aux porteurs de projets un accompagnement personnalisé, amont et aval au financement accordé par un comité d'agrément bienveillant regroupant des professionnels et d'une salariée à temps plein.

Notre association comme tout le réseau Initiative France est engagée dans un processus de qualité grâce à :

- Une Charte d'éthique, un référentiels « métier », un système de qualification, une certification ISO 9001 de la tête de réseau.
- L'assistance de ses organisations régionales et des services de sa tête de réseau
- Le projet stratégique du réseau

Autres informations :

- CONVENTION DE MISE A DISPOSITION :

Une convention de mise à disposition des locaux existe avec la Chambre de Commerce et d'Industrie du Havre (CCI) dont le montant mis à la charge de l'association s'élève à 2.6 K€ pour l'année 2025 contre 3.9K€ en 2024, correspondant à des charges locatives.

- REMUNERATIONS :

En application de l'article 20 de la loi n°2006-586 du 23 mai 2006 relative au volontariat associatif et à l'engagement éducatif, nous vous informons qu'aucune rémunération et aucun avantage en nature n'ont été versés aux trois plus hauts cadres dirigeants.



RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat clos le 31/12/2025 est de 1 865 600,23 Euros. Le compte de résultat de l'exercice dégage une perte de -26 242,33 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2025 au 31/12/2025.

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : comparabilité et continuité de l'exploitation, indépendance des exercices et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

INTRODUCTION

Les comptes annuels au 31/12/2025 ont été établis conformément aux règles comptables françaises suivant les prescriptions du règlement n° 2022-06 du 4 novembre 2022, modifiant le règlement n° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général, amendé par les règlements n° 2018-06, n° 2023-03.

Changement de méthode comptable

Le changement de réglementation comptable lié à la première application du règlement n° 2023-03 est constitutif d'un changement de méthode comptable dont les principaux effets sont les suivants :

- Redéfinition du résultat exceptionnel, recentrée sur les opérations non récurrentes, inhabituelles et significatives ;
- Suppression de la technique du transfert de charges, les produits et charges correspondants étant désormais comptabilisés directement dans les comptes appropriés selon leur nature ;
- Modification du plan de comptes et introduction d'une nouvelle nomenclature, notamment pour assurer la cohérence avec les nouvelles rubriques des états financiers ;
- Refonte des modèles d'états financiers (bilan, compte de résultat et annexes), intégrant de nouvelles rubriques et une présentation plus lisible de l'activité et de la performance.

L'application du règlement est prospective à compter des exercices ouverts au 1er janvier 2025.

Pour assurer la compatibilité avec les nouveaux modèles d'états financiers, certains postes de l'exercice précédent ont été reclassés le cas échéant :

- Reclassement des transferts de charges dans les postes « Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions » par nature ;
- Repositionnement des différents postes de charges et produits exceptionnels dans les postes uniques « Charges exceptionnelles » et « Produits exceptionnels ».

Ce changement de méthode comptable n'a pas d'impact significatif sur la présentation des comptes.



Pour l'application du règlement relatif à la comptabilisation, l'évaluation, l'amortissement et la dépréciation des actifs, l'entité a choisi la méthode prospective.

IMMOBILISATIONS CORPORELLES**Évaluation des immobilisations corporelles**

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement) et des coûts directement attribuables et engagés pour mettre ces actifs en état de fonctionner selon leurs utilisations envisagées.

Traitement des charges financières

Les coûts d'emprunts liés à l'acquisition d'actifs ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations corporelles, et sont comptabilisés en charges.

Traitement de certains frais accessoires

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

Les droits de mutation, honoraires, commissions, frais d'actes liés à l'acquisition d'actifs ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations corporelles, et sont comptabilisés en charges.

Traitement comptable des coûts de développement

L'entité n'est pas concernée (option non prise).

Traitement des frais externes afférents aux formations

L'entité n'est pas concernée (option non prise).

Traitement des amortissements des biens décomposables

L'entité n'est pas concernée aucune immobilisation décomposable n'a été identifiée.

Traitement des composants de 2nd catégorie, dépenses pluri-annuelles de gros entretien ou grande révision

L'entité n'est pas concernée (option non prise).

Traitement des amortissements pour dépréciation

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire.

IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

Traitement de certains frais accessoires

Les droits de mutation, honoraires, commissions, frais d'actes liés à l'acquisition d'actifs sont incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations financières éligibles.

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Par application au référentiel comptable établi par le réseau France Initiative auquel l'association est adhérente, il a été constaté une provision pour dépréciation sur les prêts d'honneur ayant fait l'objet d'incidents de règlement. Cette provision est calculée sur la base du montant net de garantie selon la méthode suivante :

- Cessation d'activité ou liquidation judiciaire en cours : 100% du solde ;
- Redressement judiciaire en cours : 100% du solde ;
- Au-delà de 6 échéances non honorées : 75 % du solde ;
- Au delà de 3 échéances non honorées : 50% du solde.

Résultat de gestion des prêts d'honneur sur l'exercice clos au 31/12/2025 :

- garantie des pertes sur prêts : 27 032 €
 - reprise de provision : 18 656 €
 - dotation aux provisions : - 19 550 €
 - pertes irrécouvrables : -47 778 €
- = résultat sur gestion de prêt déficitaire de - 21 640 € contre un résultat déficitaire de - 12 996 € en 2024.

Évaluation des titres des sociétés

L'entité n'est pas concernée (option non prise).

CRÉANCES - DETTES

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

PRIMES DE REMBOURSEMENT DES OBLIGATIONS

Traitement des amortissements

L'entité n'est pas concernée (option non prise).

SUBVENTIONS

Traitement des subventions

Les subventions sont comptabilisées en produits.

Les subventions accordées à l'Association et ne donnant pas lieu à facturation s'élèvent à 28 000€ versus 38 500 € en 2024:

- Collectivité LHSM : 18 000€ vs 18 000 € en 2024
- CCI Seine Estuaire : 10 000 € vs 20 000 € en 2024
- Renault : néant vs 500 € en 2024



ALTHEA
Conseils et Expertises
7, Rue Charles Leborgne
76400 Fécamp - France
Tél. : 02 35 27 24 98
SAS au capital de 10 000 €
N° Siren 845 237 643

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

COTISATIONS**Informations concernant la comptabilisation des cotisations**

Les cotisations sont comptabilisées en produit lors de l'émission de l'appel. En effet, l'association pouvant justifier d'un droit d'agir en recouvrement, généré par un appel de cotisation, cet appel constitue le fait générateur de la comptabilisation du produit.

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES**Informations concernant la comptabilisation des contributions volontaires**

Conformément à l'article 211-2 du règlement ANC n°2018-06, les contributions volontaires en nature sont valorisées et comptabilisées dans des comptes de classe 8. En effet les conditions posées par cet article sont réunies, à savoir :

- La nature et l'importance des contributions volontaires en nature sont des éléments essentiels à la compréhension de l'activité de l'association INITIATIVE LE HAVRE ESTUAIRE.
- L'association INITIATIVE LE HAVRE ESTUAIRE est en mesure de recenser et de valoriser les contributions volontaires en nature.

Les contributions volontaires de l'année, évaluées à 60 € par heure par bénévole, s'élèvent à 39 860 € et se décomposent comme suit :

864 - Personnel Bénévole :

- Comités d'agrément 23 190 €
- Conseils d'administration 4 320 €
- Bureaux 2 520 €
- Assemblées Générales 2 700 €
- Accompagnement individuel et parrainage : 2 930 €
- Petits déjeuner entrepreneurs : 4 200 €

870 - Bénévolat

- Administrateur/adhérents : 27 510
- Comité et suivi : 12 350



Pour mémoire et sur le même principe que les exercices précédents, la valorisation du parrainage bénévole (soutien moral et technique d'un professionnel reconnu pour ses compétences et son expérience) ne peut pas être estimée de façon fiable. En effet, les temps consacrés à l'accompagnement pluriannuel sont difficilement valorisables car leur évaluation supposerait un reporting précis et exhaustif de l'ensemble des appels, rendez-vous, échanges, analyses etc. réalisés par chacun des parrains bénévoles auprès des créateurs entrepreneurs.

ETAT DES IMMOBILISATIONS

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

TABLEAU DES IMMOBILISATIONS

		V. brute des immobs début d' exercice	Augmentation	
			suite à rééval.	acquisition
Immobilisations corporelles				
Installations générales, agencements et aménagements divers		1 713,90		
Autres immobilisations corporelles		5 316,00		3 923,88
TOTAL		7 029,90		3 923,88
Immobilisations financières				
Prêts et autres immobilisations financières		967 674,08		1 750 811,48
TOTAL		967 674,08		1 750 811,48
TOTAL GENERAL		974 703,98		1 754 735,36

	Diminution		Valeur brute des immobs fin ex.	Réévaluation légale/Valeur d'origine
	par virt poste	par cession		
Immobilisations corporelles				
Inst. générales, agencements et aménag. divers			1 713,90	
Autres immobilisations corporelles			9 239,88	
TOTAL			10 953,78	
Immobilisations financières				
Prêts et autres immobilisations financières		1 687 160,82	1 031 324,74	
TOTAL		1 687 160,82	1 031 324,74	
TOTAL GENERAL		1 687 160,82	1 042 278,52	



ALTHEA
Conseils et Expertises
7, Rue Charles Leborgne
76400 Fécamp • France
Tél. : 02 35 27 24 98
SAS au capital de 10 000 €
N° Siren 845 237 643

ETAT DES IMMOBILISATIONS

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Diminution de l'exercice	Ventilation				
		Virement		Sortie		
		poste à poste	de l'actif circ.	cession	scission	mise hors serv.
Immobilisations financières						
Prêts et autres immobs financières	1 687 160,82				.	
TOTAL	1 687 160,82					
TOTAL GENERAL	1 687 160,82					



ALTHEA
 Conseils et Expertises
 7, Rue Charles Leborgne
 76400 Fécamp • France
 Tél. : 02 35 27 24 98
 SAS au capital de 10 000 €
 N° Siren 845 237 643

ETAT DES AMORTISSEMENTS

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

TABLEAU DES AMORTISSEMENTS

	Durée util., taux d'amort., fourchette	Mode d'amort.	Amort. cumulés début exercice	Dotation de l'exercice	Diminution de l'exercice	Amort. cumulés fin exercice
Immobilisations corporelles						
Inst. générales, agencés divers	5	Lineaire	640,00	342,78		982,78
Autres immobilisations corporelles	3 à 5	Lineaire	4 423,01	1 068,75		5 491,76
TOTAL			5 063,01	1 411,53		6 474,54
TOTAL GENERAL			5 063,01	1 411,53		6 474,54

	Dotation de l'exercice	Ventilation			
		réévaluation	mode linéaire	autre mode	dotation except.
Immobilisations corporelles					
Installations générales, agencements divers	342,78				
Autres immobilisations corporelles	1 068,75				
TOTAL	1 411,53				
TOTAL GENERAL	1 411,53				



ALTHEA
Conseils et Expertises
7, Rue Charles Leborgne
76400 Fécamp • France
Tél. : 02 35 27 24 98
SAS au capital de 10 000 €
N° Siren 845 237 643

ETAT DES CRÉANCES

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

ÉTAT DES CRÉANCES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
Actif immobilisé			
Prêts (1) (2)	1 031 324,74		1 031 324,74
Actif circulant			
Autres créances clients	20 873,86	20 873,86	
Personnel et comptes rattachés	1 118,30	1 118,30	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	1 080,00	1 080,00	
Divers	9 000,00	9 000,00	
Débiteurs divers	5 766,60	5 766,60	
Charges constatées d'avance	439,10	439,10	
TOTAL	1 069 602,60	38 277,86	1 031 324,74

**ALTHEA**

Conseils et Expertises
 7, Rue Charles Leborgne
 76400 Fécamp • France
 Tél. : 02 35 27 24 98
 SAS au capital de 10 000 €
 N° Siren 845 237 643

COMPTES DE RÉGULARISATION ACTIF

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

PRODUITS À RECEVOIR

	 ALTHEA Conseils et Expertises 7, Rue Charles Leborgne 76400 Fécamp • France Tél. : 02 35 27 24 98 SAS au capital de 10 000 € N° Siren 845 237 643	Montant
Créances clients et comptes rattachés		20 873,86
Autres créances		10 159,60
Disponibilités		2 800,00
TOTAL		33 833,46

TABLEAU DE VARIATION DES FONDS PROPRES

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Solde à l'ouverture de l'exercice	Affectation	Augmentation	Diminution	Solde à la fin de l'exercice
Fonds propres sans droit de reprise			ALTHEA		
Fonds propres complémentaires	416 723,00		Conseils et Expertises 7, Rue Charles Leborgne 76400 Fécamp • France Tél. : 02 35 27 24 98 SAS au capital de 10 000 € N° Siren 845 237 643		416 723,00
Fonds propres avec droit de reprise					
Fonds propres complémentaires	1 033 157,00		116 000,00	12 996,00	1 136 161,00
Report à nouveau	303 715,79	-23 724,59			279 991,20
Excédent ou déficit de l'exercice	-36 720,59			-10 478,26	-26 242,33
TOTAL	1 716 875,20	-23 724,59	116 000,00	2 517,74	1 806 632,87

ETAT DES ÉCHÉANCES DES DETTES

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an et 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes financières divers (1)(2)	40 000,00	40 000,00	 ALTHEA Conseils et Expertises 7, Rue Charles Leborgne 76400 Fécamp • France Tél. : 02 35 27 24 98 SAS au capital de 10 000 € N° Siren 845 237 643	
Fournisseurs et comptes rattachés	7 884,10	7 884,10		
Personnel et comptes rattachés	3 653,25	3 653,25		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	3 232,40	3 232,40		
Impôts sur les bénéfices	3 227,65	3 227,65		
Autres impôts et taxes assimilées	34,23	34,23		
Autres dettes	446,89	446,89		
Produits constatés d'avance	150,00	150,00		
TOTAL	58 628,52	58 628,52		

COMPTES DE RÉGULARISATION PASSIF

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

CHARGES À PAYER

**ALTHEA**

Conseils et Expertises
7, Rue Charles Leborgne
76400 Fécamp • France
Tél. : 02 35 27 24 98
SAS au capital de 10 000 €
N° Siren 845 237 643

Montant

Dettes fournisseurs et comptes rattachés

6 544,54

Dettes fiscales et sociales

5 175,21

TOTAL**11 719,75**

HONORAIRES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

MONTANT DES HONORAIRES VERSÉS AUX COMMISSAIRES AUX COMPTES

	Montant N	Montant N-1
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés :	2 760,00	2 760,00
TOTAL	2 760,00	2 760,00



ALTHEA
 Conseils et Expertises
 7, Rue Charles Leborgne
 76400 Fécamp • France
 Tél. : 02 35 27 24 98
 SAS au capital de 10 000 €
 N° Siren 845 237 643

LES EFFECTIFS

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

EFFECTIFS MOYENS

		31/12/2025	31/12/2024
Employés et techniciens	ALTHEA Conseils et Expertises 7, Rue Charles Leborgne 76400 Fécamp • France Tél. : 02 35 27 24 98 SAS au capital de 10 000 € N° Siren 845 237 643	1,00	1,00
PERSONNEL SALARIÉ		1,00	1,00

COMMENTAIRE

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

Ventilation des résultats :

- Résultat de fonctionnement : - 4 602€ contre -23 724€ en 2024
- Résultat de gestion de prêt : - 21 640 € contre -12 996 € en 2024



ALTHEA
Conseils et Expertises
7, Rue Charles Leborgne
76400 Fécamp • France
Tél. : 02 35 27 24 98
SAS au capital de 10 000 €
N° Siren 845 237 643